



LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE D'AU MOINS 25 000 \$
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

Nom du fournisseur	Résolution	Objet du contrat	Prix du contrat	Estimé ¹	Montant dépense prévue ²	Mode d'attribution du contrat ^{3, 4}	Soumissionnaires, soumissions (montant et non retenue ⁵)	Dépense effective (taxes nettes)
La Boutique du Plongeur Ltée	2025-01-025 (Adoptée le 13-01-2025 et modifiée par 2025-02-061)	Achat d'une station de remplissage pour bonbonnes (service incendie)	53 382.04 \$	S/O	S/O	Gré à gré	S/O	48 744.92 \$
Tetra Tech QI Inc.	2025-02-067 (Adoptée le 10-02-2025)	Réalisation d'un plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau)	30 123.45 \$	S/O	S/O	Gré à gré	S/O	27 506.73 \$
Tetra Tech QI Inc.	2025-02-068 (Adoptée le 10-02-2025)	Élaboration d'un plan de renouvellement des conduites	63 006.30 \$	S/O	S/O	Gré à gré	S/O	57 533.15 \$
Camp Le Manoir	2025-04-201	Gestion du camp de jour pour l'été 2025	45 402.39 \$	S/O	S/O	Gré à gré	S/O	
Tessier Récréo-Parc Inc.	2025-04-204	Achat de composantes de jeux d'eau et d'un module de jeux	137 943.55 \$	S/O	S/O	Gré à gré	S/O	125 960.86 \$
Girard-Hébert Inc.	2025-04-205	Services professionnels en ingénierie Installation jeux d'eau et module de jeux (Terrain de jeux de l'Islet)	44 265.38 \$	S/O	S/O	Gré à gré	S/O	40 420.19 \$
Atlas Copco	2025-04-208	Achat de trois compresseurs et accessoires pour cabinet salle de	41 173.73 \$	S/O	S/O	Gré à gré	S/O	37 597.11 \$

¹ Si contrat supérieur au seuil d'appel d'offres public

² S'il s'agit d'un contrat comportant une option de renouvellement.

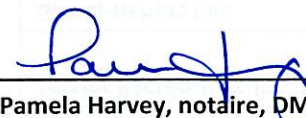
³ Dans le cas d'un contrat conclu de gré à gré, la liste mentionne, le cas échéant, la disposition de la loi ou du règlement pris en vertu de l'article 938.0.1 du *Code municipal* (C.M.) en vertu de laquelle le contrat pouvait être accordé sans demande de soumissions.

⁴ Dans le cas d'un contrat qui comporte une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$, qui n'est pas visé au quatrième alinéa de l'article 961.3 C.M. et qui est passé en vertu d'une disposition du règlement sur la gestion contractuelle adopté en vertu du quatrième alinéa de l'article 938.1.2 C.M., la liste mentionne le mode d'attribution du contrat.

⁵ Dans le cas d'un contrat assujéti à l'une ou l'autre des règles d'adjudication prévues aux articles 935 et 936 ou au règlement pris en vertu de l'article 938.0.1 C.M. ou 938.1.1 C.M., que les soumissions plus basses que celle retenue qui ont été jugées non conformes sont identifiées dans ce tableau conformément à la loi.

		l’ozoneur (usine de traitement eau potable)						
ZIP Saguenay-Charlevoix	2025-06-289	Aménagement d’îlots de végétation et plantation d’arbres	39 600.00 \$	S/O	S/O	Gré à gré	S/O	39 600.00 \$
9361-3115 Québec Inc.	2025-07-304	Production du mobilier urbain pour le Parc du Bout d’en Bas	94 778.01 \$	S/O	S/O	Gré à gré	S/O	99 505.07 \$
FQM Assurances	2025-08-350	Prime d’assurance (renouvellement annuel)	102 140.63 \$	S/O	S/O	S/O	S/O	102 140.63 \$
Monsieur Yvan Tremblay	2025-08-368 et 2025-10-429	Achat propriété portant le matricule 1353-45-8008	500 000.00 \$	S/O	S/O	S/O	S/O	500 000.00 \$
Automatisation JRT Inc.	2025-10-427	Achat de divers équipements pour les réseaux d’aqueduc et d’égout	133 508.97 \$	S/O	S/O	Gré à gré	S/O	121 911.48 \$

Dernière mise à jour le 14 octobre 2025.



Pamela Harvey, notaire, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière